

# ACTEURS

## Monnaies virtuelles et impôts réels

THIERRY OBRIST

Avocat LEAX AVOCATS

Si l'argent ne fait pas le bonheur, les monnaies virtuelles (ou «cryptomonnaies») auront sans doute provoqué des émotions – palpitations, accès fiévreux et autres crises de joie – à ceux qui ont parié sur les bonnes valeurs. Bitcoins, Ethers ou encore Litecoins et Ripple auront ravis plus d'un investisseur, courageux mais – a posteriori – pas fous.

Souvent décrites comme la ruée vers l'or du XXI<sup>e</sup> siècle, les monnaies virtuelles ont en effet connu une année 2017 absolument sensationnelle, en particulier pour les «altcoins» ou «monnaies alternatives»; ces termes définissant toutes les monnaies virtuelles à l'exclusion du bitcoin.

En effet, alors que le bitcoin accaparait environ 85% de la valorisation totale des cryptomonnaies au 1<sup>er</sup> janvier 2017, sa part avoisine aujourd'hui les 35%. Au demeurant, cette apparente «redistribution des cartes» ne manque pas d'attiser l'intérêt de nouveaux investisseurs, qui regrettaient sans doute de ne pas avoir acquis des bitcoins plus tôt. Alors que le bitcoin pouvait être acquis aux alentours de 0,001 francs en 2009, celui-ci a avoisiné ces derniers jours les 15.000 francs. Malgré une progression du bitcoin de +1500% durant l'année 2017, d'autres cryptomonnaies moins iconiques, voire

à l'orée de l'anonymat, connu néanmoins des croissances supérieures durant la même période.

Tandis que l'Ether a affiché une croissance d'environ +10.000% sur l'année écoulée - en passant approximativement de 10 francs à 1000 francs l'unité, les monnaies virtuelles Tronix et Verge (!) furent propulsées sur le devant de la scène lors du seul mois de décembre, en affichant des progressions mensuelles respectives de +3000% et de +2000% environ.

### Un contexte encore très spéculatif

L'ascension fulgurante de cette dernière a corroboré avec des rumeurs portant sur un futur partenariat avec le géant asiatique de la vente en ligne Alibaba. Cette anecdote est évidemment révélatrice du contexte encore très spéculatif entourant les monnaies virtuelles, les investisseurs pariant sur l'utilisation future de celles-ci sur le marché économique de demain.

Un pari pour le moins téméraire, dans la mesure où la valorisation de l'ensemble des cryptomonnaies avoisine déjà les 800 milliards de francs suisses, soit l'équivalent du PIB de la Suisse et de l'Autriche réunis.

Si ces chiffres donnent le tournis, ils feront de toute évidence naître des prétentions du côté des taxa-

teurs de tous les pays du monde. On pense en particulier aux Etats qui connaissent un impôt sur la fortune, qui sont plutôt rares mais dont la Suisse fait partie. Les investisseurs en monnaies virtuelles sont-ils requis de déclarer leurs investissements au 31 décembre? A quelle valeur? En tant que titres - tels que des actions ou des obligations - ou comme monnaies étrangères?

### Une fortune imposable...

Certains auteurs de droit fiscal considèrent qu'en raison du fait qu'il n'est pas possible d'être propriétaire de monnaie virtuelle (la «détention» de monnaie virtuelle n'étant en fait que l'enregistrement de l'investissement sur la blockchain), aucun impôt sur la fortune ne devrait être prélevé. Il s'agirait plutôt d'une information - un peu comme un secret de fabrication ou un scoop - qu'il ne serait pas possible d'appréhender fiscalement, du moins pas avant sa divulgation ou son échange contre un équivalent en francs. Si cet argument fait du sens d'un point de vue technique, il y a fort à parier que

le fisc verra la chose différemment et considérera que la valeur marchande de la monnaie virtuelle représente de la fortune imposable.

UN CONSENSUS EXISTE SUR LE FAIT QUE LA PLUS-VALUE NON RÉALISÉE (AVANT LA VENTE DU TOKEN) NE REPRÉSENTE ÉVIDEMMENT PAS UN REVENU IMPOSABLE.

lors de l'établissement des déclarations d'impôt de particuliers. Concernant les altcoins, dont le marché n'est pas nécessairement fluide ou est soumis à des fluctuations extrêmes et qui ne peuvent parfois être vendus qu'à des conditions particulières, il semble cohérent d'accorder un rabais sur leur valeur d'échange au 31 décembre pour tenir compte des risques qui y sont liés.

### ...mais pas le gain en capital

Un consensus existe sur le fait que la plus-value non réalisée (avant la vente du token) ne représente évidemment pas un revenu imposable. En revanche, à sa vente, le gain représente un gain en capital qui est en principe non imposable, comme pour les autres éléments de fortune, pour

autant qu'il fasse partie de la fortune privée du contribuable. Il s'agit là d'une bonne nouvelle pour les investisseurs qui a été communiquée officiellement par les autorités fiscales de plusieurs cantons et devrait trouver application à Neuchâtel.

Une exception pourrait exister si le contribuable est qualifié de «commerçant professionnel» auquel cas les gains seraient présumés être le résultat imposable d'une activité. Une telle qualification dépendra de l'intensité de l'activité de l'investisseur, de ses connaissances techniques, de la provenance de ces fonds (prêts ou capital propre) et plus généralement de sa façon de procéder et de son organisation.

Autrement dit, les gains provenant d'une activité de «boursicoteur» qui dépasse la gestion d'une fortune privée seront donc potentiellement soumis à l'impôt sur le revenu, à un taux progressif pouvant atteindre plus de 40%, et aux assurances sociales.

D'autres questions plus techniques concerneront les éventuels avantages (parfois sous forme d'attribution de monnaies

virtuelles) que des investisseurs reçoivent gratuitement en raison de leur détention de tokens, et qui pourrait être assimilés à une distribution de dividendes imposable.

En outre, le traitement fiscal de l'investisseur lors de la création d'une nouvelle monnaie (appelée communément «ICO» ou «initial coin offering») pourrait soulever des interrogations de la part du taxateur.

Dans un domaine qui est n'est pas encore réglementé, certains principes du droit fiscal en vigueur devront être appliqués par analogie; de nouvelles règles devront probablement être établies pour s'adapter à cette nouvelle réalité de la finance mondiale.

La prudence est donc de mise auprès de chaque investisseur, à défaut de quoi la monnaie virtuelle fera le bonheur... du taxateur. ■



## La Banque nationale suisse est une grande spéculatrice devant l'éternel

MICHEL SANTI

www.gestionsuisse.com

La Banque Nationale Suisse (BNS) n'est pas que la banque centrale helvétique. Elle est également de facto un des gérants de fonds les plus importants au monde car elle gère un portefeuille de 800 milliards de dollars lui ayant fait gagné l'an dernier l'équivalent à 8% du P.I.B. Suisse, soit 55 milliards de dollars!

Proportion pharamineuse qui, rapportée à l'économie des Etats-Unis, impliquerait une somme de 1500 milliards de dollars théoriquement gérée par la Réserve fédérale qui, en dépit d'un P.I.B. américain 27 fois plus élevé que la Suisse, n'a gagné en 2017 que le double de la BNS...

La banque centrale suisse s'avère donc une entreprise extrêmement profitable puisqu'elle a gagné en 2017 - à elle seule - autant qu'Apple, JP Morgan Chase et Berkshire Hathaway (Warren Buffet) réunis. Elle ne sera pour-

tant pas en mesure de réaliser ces bénéfices - condamnés à rester de simples chiffres sur un bilan - car la BNS est en réalité prise à son propre piège. En effet, contrairement à toutes les autres banques centrales de nations aux économies modernes et intégrées, le bilan de la BNS est quasi-entièrement composé d'actifs non helvétiques, et donc libellés en monnaies étrangères.

### A la merci des marchés financiers

En effet, tandis que la Fed, que la BCE et que la Banque du Japon sont détentrices d'un portefeuille certes également gigantesque mais constitué d'obligations exprimées en leur propre devise nationale, la politique volontariste d'affaiblissement du franc suisse a forcé la BNS à investir de plus en plus de réserves partout sans dans son propre pays.

Ce faisant, la banque centrale s'est doublement mise à la merci

des marchés financiers. Un décrochage boursier affectera fondamentalement son bilan à l'instar de n'importe quel autre spéculateur, sachant qu'elle est condamnée d'autre part à ne jamais prendre ses profits car ceci nuira foncièrement aux exportations et donc à l'économie suisse par appréciation du franc interposée.

La BNS est donc coincée et ne pourra pas de sitôt vendre son stock massif d'actions Apple qui se monte à 3 milliards de dollars, ou celui de Facebook de 1,5 milliards. Pourtant, après ses pertes gigantesques de 30 milliards de dollars

CONTRAIREMENT À TOUTES LES AUTRES BANQUES CENTRALES DE NATIONS AUX ÉCONOMIES MODERNES ET INTÉGRÉES, LE BILAN DE LA BNS EST QUASI-ENTIÈREMENT COMPOSÉ D'ACTIFS NON HELVÉTIQUES, ET DONC LIBELLÉS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES.

subies en 2015, les citoyens suisses seraient en droit de profiter d'une partie au moins des bénéfices enregistrés en 2017. Cet établissement étonne en effet par l'inconsistance de ses décisions

qui engagent le sort et l'économie de toute une nation, comme par l'excessive volatilité de ses résultats comparables aux moins fiables des «hedge fund».

La décision, prise unilatéralement il y a tout juste deux ans, d'abandonner le cours plancher de l'euro par rapport au franc s'avère après coup une entreprise fort hasardeuse, quasiment un coup de poker en réalité. Elle l'a effectivement conduit à se lancer dans des



## Oui à la digitalisation

La digitalisation était au centre de la 25<sup>e</sup> édition de Swissbau. «La transformation digitale sera un enjeu majeur pour le secteur de la construction dans les années à venir», a déclaré le conseiller fédéral Ueli Maurer en inaugurant Swissbau 2018. Le concept du salon, composé d'une exposition et d'un forum consacré à la formation continue et à l'innovation, avec 1046 exposants et partenaires venus de 17 pays, a rencontré un large écho.

L'industrie suisse du bâtiment génère chaque année un chiffre d'affaires d'environ 66 milliards de francs et est pour cette raison un secteur central pour l'économie nationale.

En 2018, le salon s'est tenu pour la première fois sous la devise générale: «Collaboration - tous ensemble ou chacun pour soi?».

Rudolf Pfander, le directeur du salon, l'explique en ces termes: «L'industrie suisse du bâtiment est un large tissu d'acteurs qui ont besoin les uns des autres. On travaille main dans la main, même quand on est en concurrence les uns avec les autres. Personne ne peut réussir seul.» - (Swissbau)